

- VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT DU 9 JUILLET 2009 -

Le Conseil Municipal de Châtellerault, réuni le jeudi 9 juillet 2009, rappelle l'attention des pouvoirs publics sur la très grave situation économique actuelle qui frappe de plein fouet son territoire, ses habitants, ses salariés et leurs familles.

Aussi, les élus municipaux tiennent en premier lieu à réaffirmer leur total soutien et leur solidarité à l'égard des 366 salariés de New Fabris, des 83 d'Isoroy, qui ont déjà reçu leurs lettres de licenciement, ainsi que de leurs familles respectives.

Ces mesures de suppression d'emploi sont la conséquence pour New Fabris de la décision de sa mise en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce de Lyon, dans son jugement du 16 juin dernier et ce, compte tenu de l'absence de projet de reprise.

Le territoire se trouve ainsi confronté à une nouvelle vague de difficultés majeures, après les annonces de suppression d'effectifs concernant Valéo (175 postes), Fenwick-Linde (74 postes) et Magneti-Marelli (72 postes), soit un total de 770 personnes concernées, avec les conséquences dramatiques que l'on connaît, sur le plan social et humain.

Les élus municipaux font ainsi observer que New Fabris était dépendante de PSA et Renault depuis 30 ans, que ces deux groupes constituent ses clients les plus importants depuis 20 ans et qu'ils ont bénéficié en outre d'un prêt de l'Etat de 3 milliards d'euros, au titre du plan de relance automobile.

C'est la raison pour laquelle ils condamnent avec force le lâchage de New Fabris par ces deux groupes, lâchage et abandon qui ont été confirmés de la façon la plus brutale, par leur refus de soutien en faveur des projets de reprise qui n'ont pu en conséquence être présentés au Tribunal.

Alors que les élus locaux ont tout entrepris de leur côté pour que les constructeurs revoient leur position et que ces derniers n'en ont tenu aucun compte, ceux ci réclament en faveur des salariés de New Fabris, le bénéfice des mêmes conditions financières qu'ont pu obtenir ceux d'autres unités du groupe Zen.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CHATELLERAULT DEMANDE AINSI
INSTAMMENT AUX POUVOIRS PUBLICS :

- de rappeler aux groupes PSA et Renault qu'ils ont bénéficié d'un prêt de 3 milliards d'euros pour assurer leur pérennité et qu'à ce titre, ils se doivent de soutenir leurs sous-traitants, notamment ceux avec lesquels des liens très étroits se sont tissés depuis des décennies ;
- d'exiger par ailleurs que les dirigeants du groupe Zen, propriétaires de New Fabris, prennent toute mesure conservatoire utile, afin de préserver et sauvegarder les intérêts de leurs salariés et de leurs familles ;
- de mettre en place des mesures dérogatoires aux règles traditionnelles des régimes de préretraite du FNE, en vue de permettre aux salariés de pouvoir accéder à la retraite dès l'âge de 55 ans sur un bassin éligible au CTP ;
- d'étendre le plus rapidement possible le bénéfice de l'attribution du CTP à l'ensemble des entreprises en difficultés du bassin d'emploi considéré et en prévoyant également des dispositions alternatives à même hauteur d'intervention, en faveur de celles ne pouvant y prétendre, comme Isoroy par exemple ;
- de s'assurer enfin, de la façon la plus pressante, que les groupes qui ont des projets de plan sociaux, en limitent au maximum les conséquences au niveau de l'emploi.